



Vos compétences s'expriment ici!



Répondante ou répondant en matière de harcèlement au travail
(Conseillère ou conseiller en gestion des ressources humaines)
Emploi occasionnel d'une durée de 18 mois

Offre d'affectation :
10001DP0370DC058703

Pourquoi choisir l'Assemblée nationale?

Pour :

- Évoluer dans un lieu prestigieux d'histoire, d'action et de décision, au cœur d'un quartier animé.
- Être témoin et acteur d'événements marquants de l'actualité politique, sociale et culturelle du Québec.
- Mettre à profit vos forces et votre expérience dans un créneau unique, au service des parlementaires.
- Gagner un milieu de travail inspirant qui favorise un sentiment d'appartenance et une synergie au sein d'une équipe dévouée et passionnée.

Assemblée nationale du Québec : Direction des ressources humaines – Service de la gestion des relations de travail et de la rémunération. Un emploi est à pourvoir au 1050, rue des Parlementaires à Québec.

Contexte : L'Assemblée nationale du Québec est l'assise du pouvoir législatif. Elle est formée de deux secteurs, soit le secteur politique qui comprend les députés élus par la population québécoise dans les 125 circonscriptions électorales et environ 600 employés politiques, et le secteur administratif qui compte environ 700 employés. C'est aux députés qu'incombe la responsabilité de débattre et d'adopter les projets de loi et le budget. Ils ont également pour rôle de contrôler les actes du gouvernement, notamment lors de la période de questions et réponses orales ou de l'adoption des crédits du gouvernement, et de débattre de questions d'intérêt public. Ils exercent également le rôle d'intermédiaire entre leurs électeurs et l'administration publique.

La Direction des ressources humaines assiste les autorités et les gestionnaires en matière d'organisation administrative, de gestion de l'effectif, d'évaluation et de classification des emplois et d'organisation du travail. Elle coordonne et réalise les activités liées à l'organisation du travail, à la dotation des emplois, à la gestion de l'effectif, aux relations de travail, à la rémunération, aux conditions de travail et santé et sécurité au travail, et au développement des compétences. Elle conçoit et coordonne les politiques et les programmes de gestion prévisionnelle des ressources, de développement des compétences et de satisfaction au travail. Elle propose des stratégies et des moyens facilitant la gestion des changements stratégiques.

Attributions : Sous l'autorité de la directrice des ressources humaines et la supervision du responsable du Service des relations de travail et de la rémunération, la personne titulaire de l'emploi est responsable des activités de sensibilisation et de prévention en lien avec les situations d'incivilité et de harcèlement au travail et du traitement des signalements à cet égard. Elle agit à titre de personne-ressource pour conseiller, informer et accompagner les personnes qui se sentent victime de harcèlement ainsi que leur supérieur ou personne en autorité (gestionnaire, député, etc.), et ce pour les députés, les membres du personnel de députés ainsi que les membres du personnel administratif de l'Assemblée nationale. Elle met en œuvre les différents moyens et processus de règlements prévus à la *Politique relative à la prévention et à la gestion des situations de harcèlement au travail en vigueur à l'Assemblée nationale du Québec* et assure les suivis nécessaires avec la ressource externe mandatée pour l'analyse des plaintes et les services d'enquête et de médiation. Elle collabore aux comités dont les travaux portent sur des thématiques liées à la civilité et au harcèlement au travail. Elle propose, développe et met en œuvre divers outils, stratégies et procédures visant à soutenir les interventions institutionnelles axées sur le maintien d'un milieu de travail sain et harmonieux, exempt d'incivilité et de harcèlement. En concertation

À l'Assemblée nationale, relevez un défi unique à la hauteur de vos compétences !



Vos compétences s'expriment ici!



avec les autres acteurs impliqués, elle conçoit et déploie un programme de sensibilisation et de promotion visant à favoriser une culture institutionnelle axée sur la civilité et la prévention du harcèlement, qui peut inclure par exemple des campagnes de promotion, des activités de sensibilisation, l'animation d'ateliers et de séances de formation et autres initiatives. Finalement, la personne maintient son expertise professionnelle dans le domaine concerné en assurant une veille quant aux meilleures pratiques en la matière.

Profil recherché :

La personne doit être reconnue pour :

- ses qualités relationnelles, dont un sens de l'écoute très développé, de l'empathie, du tact et un contrôle de soi;
- son impartialité, son sens de la discrétion et de la confidentialité;
- son sens marqué de l'initiative;
- son sens des communications orales, ses capacités de vulgarisation et d'animation de groupe ainsi que ses habiletés rédactionnelles;
- son aisance à évoluer dans des situations délicates et complexes;
- ses excellentes connaissances en matière de gestion de situation d'incivilité, d'inconduite, de conflit et de harcèlement;
- posséder une maîtrise pertinente constitue un atout.

Conditions d'admission : Détenir un diplôme universitaire en orientation, en relations industrielles, en administration avec spécialité en gestion des ressources humaines, ou dans toute autre discipline jugée pertinente aux attributions de l'emploi. Chaque année de scolarité manquante peut être compensée par deux années d'expérience pertinente. Détenir un minimum de deux années d'expérience à titre de conseillère ou de conseiller en gestion des ressources humaines en matière de harcèlement au travail.

Pour être considérée, toute scolarité effectuée hors du Canada doit faire l'objet d'une évaluation comparative (attestation d'équivalence) délivrée par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. La personne en attente de son évaluation comparative peut être admise sous condition de fournir le résultat de cette évaluation dès qu'elle le recevra.

Il est obligatoire de posséder la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent pour occuper un emploi dans la fonction publique du Québec.

Période d'inscription : Du 9 avril au 10 mai 2018

Inscription : Faire parvenir votre curriculum vitae, accompagné d'une lettre de motivation ainsi que d'une copie de vos diplômes, par courriel en inscrivant le numéro 10001DP0370DC058703 dans l'objet, à l'adresse courriel suivante : dotation@assnat.qc.ca ou par la poste à la Direction des ressources humaines de l'Assemblée nationale, 1050, rue des Parlementaires, bureau 5.21, Québec, G1A 1A3, à l'attention de Mme Céline Gingras.

Informations sur le processus de dotation : M^{me} Danielle Gagnon, 418 644-5444, poste 71006

Informations sur les attributions de l'emploi : M^{me} Claudia Rousseau, 418 644-5444, poste 70264

Prenez note que seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

Choisir l'Assemblée nationale, c'est s'offrir sur place de multiples avantages...

- Sur la colline Parlementaire dans un environnement unique.
- Facilement accessible, près de tous les services.
- Café et restaurant où la cuisine santé est à l'honneur.
- Accès privilégié à la Bibliothèque de l'Assemblée, mémoire du Québec.
- Tarif préférentiel sur un abonnement annuel à un centre de conditionnement physique.
- Programmes de formation et de développement des compétences.

À l'Assemblée nationale, relevez un défi unique à la hauteur de vos compétences !